



Le temps des cigales

Chers adhérents,

Nous nous mobilisons actuellement en vue de la préparation des Rencontres nationales des bibliothécaires musicaux de 2009 qui se tiendront à Paris le 23 mars (BNF) et le 24 mars (Cité de la musique).

Nous espérons vous proposer dans un prochain bulletin l'avant-programme de ces rencontres professionnelles qui seront en 2009 co-organisées avec la Bibliothèque Nationale de France (département de l'audiovisuel), la Cité de la musique et l'ABF.

En attendant ce temps de coopération professionnelle, pourquoi ne pas apporter votre propre contribution au contenu du programme ? Nous vous rappelons qu'une partie des rencontres est en général consacrée à la vie de l'association (partage d'expériences ou de ressources, chantiers en cours, nouvelles perspectives, etc.).

Le contenu de ce programme 2009 sera axé, entre autres, sur l'analyse des services offerts par les portails documentaires (accès à des contenus enrichis, téléchargement de données, échanges avec les usagers et coopération professionnelle). Nouvelles possibilités d'un côté, mais aussi conscience, de l'autre côté, des limites, voire des freins, qui nous empêchent de déployer la voilure nécessaire à de tels projets documentaires.

Sachez que vous pouvez participer à l'organisation de ces rencontres professionnelles en nous faisant part de vos propres appréciations sur ce sujet, ou d'autres thèmes que vous souhaiteriez voir traiter dans le cadre des Rencontres. Si nous arrivons à constituer avec vous un contenu pertinent, nous envisageons de faire intervenir différents spécialistes dont un juriste sur les cas particuliers qui seront évoqués et d'organiser à cette fin une table ronde thématique qui permettrait de souligner les différentes approches possibles sur le sujet.

Si nous prenons l'exemple du développement de services d'accès à des contenus musicaux ou vidéo dans le cadre d'un portail de bibliothèque, voici quelques questions que nous pourrions soumettre à de tels spécialistes :

- est-ce qu'il est possible de mettre en ligne des contenus musicaux ou vidéo enregistrés lors d'un concert ou d'une conférence au sein de la médiathèque ?**
- quelle est la différence de statut juridique entre un portail de bibliothèque et un blog professionnel où l'on mettrait en avant les activités des professionnels de cette même bibliothèque ?**
- nous est-il permis de mettre en ligne les images fournies par Electre ou Amazon que l'on peut récupérer sur leur plate-forme documentaire ou commerciale ?**





Le temps des cigales

- si une collectivité décide de numériser une partie de sa collection de disques compacts, est-ce que l'on peut communiquer ces copies numériques au public dans le cadre d'une consultation sur place ? D'une mise en ligne ? Quels sont les droits à négocier, avec qui et par qui ?
- de nombreux blogs exploitent les ressources disponibles sur MySpace ou YouTube. Pouvons-nous en faire autant dans le cadre d'un portail de bibliothèque ?
- est-ce qu'un professionnel des bibliothèques peut participer à la communauté MySpace en y animant un blog au nom de sa collectivité ?
- est-ce qu'une médiathèque peut créer, en son nom, une radio, développer des listes d'écoute (playlists) ou des webradios (comme le font certains festivals de musique) sur des plates-formes telles que Deezer ou Last.fm ?
- si la question des écoutes musicales en médiathèque (clubs d'écoute, sonorisation de l'espace...) est traitée dans le cadre des conventions SACEM, celle de la diffusion de brefs extraits de documents vidéo pour animer une conférence publique reste d'actualité. Comment gérer les droits liés à ces actions de formation du public, voire du personnel ?
- etc., si vous acceptez de prendre le temps de nous transmettre vos propres interrogations professionnelles.

Vous l'aurez compris, l'édition 2009 de nos rencontres poursuivra notre réflexion en matière de nouveaux services et de contexte juridique.

Rappelez-vous, nous sommes passés de l'interrogation sur l'avenir ("Apprivoiser le futur", Nantes 2006) au "Swing des bibliothécaires musicaux" (Toulouse 2008). L'année 2009 sera peut-être pour nous le "Le temps des cigales", ceci à plus d'un titre : la mise en oeuvre de nouveaux services musicaux en bibliothèque, mais aussi une coopération professionnelle accrue.

En attendant, vous trouverez dans le présent numéro un billet d'humeur/d'humour de Sophie Cornière, qui illustre le rôle qu'une bibliothèque musicale peut jouer dans une ville, puis un dossier réalisé par Priscilla Winling, qui, nous l'espérons, vous aidera à « développer [en bibliothèque] des services en ligne correspondant à des usages identifiés »¹. En toute fin du bulletin, je vous livre un début de réflexion sur le (risque ?) basculement de l'homme moderne de l'autre côté de l'écran.

**Musicalement vôtre,
Arsène Ott,
Président de l'ACIM**

Directeur de publication : Arsène Ott
Rédaction : Sophie Cornière, Arsène Ott, Priscilla Winling
Tél. 03 88 78 80 47 – Mél. ao.acim@gmail.com

¹ Dominique Lahary dans un communiqué de presse récent de l'IABD





Sommaire :

A) *Qu'ont en commun un bibliothécaire musical et un punk ? No Futur ?* / Sophie Cornière (p. 4)

B) *Etude comparative de trois offres de téléchargement de musique en médiathèque* / Priscilla Winling (p. 6)

C) *Etre dans l'écran ou devant l'écran ?* / Arsène Ott (p. 24)



Illustration 1 : Sarod - Photo Arsène Ott





Le temps des cigales

A) Qu'ont en commun un bibliothécaire musical et un punk ? No Futur ? / Sophie Cornière

C'est un peu ce que l'on se dit en lisant certains messages sur la liste discothecaires_fr. C'est pourquoi, il est des initiatives qui redonnent un peu d'espoir et qu'il est bon de faire connaître.



Illustration 2 : (réalisé par Alain Faure de l'association Périscopages)

Si le titre est, certes, un peu provocateur, le punk était quand même l'un des thèmes qu'avait choisi une des bibliothèques de l'agglomération de Rouen dans le cadre d'un projet collaboratif. On s'aperçoit, au passage, que certains courants musicaux extrêmes ont fini par trouver leur légitimité. En effet, qui aurait pu croire qu'un jour un docteur en sociologie ferait une conférence sur le métal ?

Ce projet a fait travailler en collaboration avec la scène locale, cinq bibliothèques de cinq communes différentes. Elles ont relevé le défi, pour donner naissance à un parcours musical original, dans une agglomération qui vit et crée, et ne se contente pas d'honorer ses gloires défuntées.

Dans cette perspective, comme dans toute ville, on (re)découvre que les bibliothécaires peuvent avoir un rôle à jouer.

Il s'agissait d'établir un parcours pour l'utilisateur à travers différents courants musicaux : le blues, le métal, le punk, la soul, l'indie-pop. Le principe était le même à chaque fois : une conférence, une expo, voire même un atelier de création (de fanzines pour la thématique punk, dont le dessin ci-dessus a été extrait) se déroulaient dans chacune des médiathèques participantes.

Ce parcours s'est achevé par des concerts, sous chapiteau, à l'emplacement de la future scène (*Bon d'accord, des concerts au mois de novembre en Normandie ce n'était pas la meilleure idée du projet, mais en même temps, même au mois de juin, cela reste un pari risqué ;-*).





Le temps des cigales

Toujours est-il que le public fut bien présent, et en nombre, aux différents rendez-vous. Cela nous a permis de tirer quelques conclusions : ce public n'était pas celui qui fréquente nos bibliothèques, mais il a quand même su trouver le chemin de nos structures pour venir entendre parler de la musique qu'il aime. Travailler avec des acteurs qui savent communiquer (*pour ne pas dire faire de la publicité* ;-)) montre qu'il y a encore moyen d'attirer du monde dans nos médiathèques. Nous avons eu la chance que cette collaboration attire quelques élus et décideurs qui ont ainsi compris tout l'intérêt que ce genre de manifestation pouvait avoir. J'ajouterais aussi que cela a fini de convaincre quelques rétifs à l'idée de faire autre chose que du prêt dans nos médiathèques...



Illustration 3 : Musicien photographié lors d'une rencontre en bibliothèque - Arsène Ott





B) Etude comparative de trois offres de téléchargement de musique en médiathèque / Priscilla Winling

Du choix des offres

Avant d'exposer une analyse des trois offres commerciales retenues ici, nous souhaitons expliquer la réduction du choix des différentes solutions d'offre numérique à Tempolia et Bibliomédias. Musique Libre ! et son offre Automazic fait figure ici de solution alternative et, à ce titre, doit être considérée sous une optique différente. Ithèque n'a pas été retenu. A l'époque des tests, Tonality n'avait plus de représentant en France et la solution s'est avérée décevante pour plusieurs médiathèques (inadéquation du catalogue entre autres). Enfin, tous les prix mentionnés sont hors taxes.

Les solutions type numérisation du fonds physique que proposent Kersonic de Sonolis ou Polyphonie d'Opsys (accollée au SIGB du même nom) ont été écartées d'office. Ces différentes offres s'appuient sur un article concernant les exceptions au droit d'auteur de la loi DAVDSI concernant les bibliothèques². Cet article est visiblement sujet à interprétation et y voir l'autorisation de numériser le fonds d'une médiathèque est un pas qu'ont vite franchi ces sociétés, qui ont aussi su convaincre des médiathèques par dizaine (BM de Villepinte, Martigues...). Nous avons considéré ici que cet article demeure bel et bien une exception aux droits d'auteur et ne saurait autoriser une numérisation en masse et systématique des fonds musicaux d'une médiathèque au prétexte de la conservation et des conditions de consultation sur place. Les médiathèques ayant adopté cette solution déclarent vouloir provoquer une jurisprudence favorable aux médiathèques³.

Nous estimons, compte tenu du contexte et de notre interprétation a minima de la loi, que numériser est un pari risqué.

Cependant, le 3 septembre 2008, un message de Daniel Christophe, relayant la newsletter de CrystalZik, est paru sur la liste discothecaires_fr. Cette newsletter fait état d'un accord entre la Société Crystal Shop, qui commercialise une solution de numérisation de fonds audio adjointe à une borne de diffusion (CrystalZic), et la Société Civile des Producteurs Phonographiques :

« La SCPP (Société Civile des Producteurs Phonographiques) vient de signer avec la société Cristal Shop un accord d'autorisation de diffusion dans le cadre de bornes interactives à destination des médiathèques.

Cet accord précise :

"En application de l'article L.213-1 du Code de la propriété intellectuelle, Cristal Shop est autorisé à :

- reproduire sous forme numérique, directe ou indirecte, des phonogrammes du commerce
- à mettre à disposition du public, ou d'une partie de celui-ci, des phonogrammes du commerce
- à communiquer au public ou à une partie de celui-ci, des phonogrammes du commerce, via des bornes interactives."

Cet accord autorise pour la première fois en France, la numérisation d'un fond musical d'une médiathèque et permet l'écoute vers tous les publics via la borne interactive proposée par CristalZik. »

2 Loi n° 2006-961 du 1er août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information, chapitre 1^{er}, article 1 « 8° La reproduction d'une œuvre, effectuée à des fins de conservation ou destinée à préserver les conditions de sa consultation sur place par des bibliothèques accessibles au public, par des musées ou par des services d'archives, sous réserve que ceux-ci ne recherchent aucun avantage économique ou commercial ».

3 Edith Anastasiou (BM Martigues) parlait de « coup d'état » au congrès de l'ACIM 2008 à Toulouse. Son intervention en podcast : http://acimpr.podemus.net/Audio/e_anastasiou.mp3





Le temps des cigales

Cette borne est installée à la médiathèque de Lagord en Charente-Maritime (site pilote); d'autres médiathèques sont en cours d'équipement : Bray-Dunes (Nord), Rochefort (Charente-Maritime)... Il s'agit, parmi toutes les offres commerciales de numérisation connue, du premier et pour le moment seul accord autorisant sans ambiguïté ce type de service à notre connaissance.

Projet de loi « Création & Internet »

Les propositions du projet de loi « Création et Internet »⁴ (projet validé par le Conseil des Ministres le 18/06/08) portent notamment sur le contrôle et la sanction des internautes pirates (cf. rapport Olivennes, sept. 07)⁵, l'objectif étant, selon Madame Christine Albanel, Ministre de la Culture et de la Communication, de réduire le piratage⁶.

Le Sénat a étudié et adopté ce projet de loi en première lecture le 30 octobre dernier. Le texte a été renvoyé à l'Assemblée Nationale pour une étude et débats début 2009.

Les sénateurs ont retenu ou apporté les éléments suivants :

- précision du statut et des missions de l'HADOPI (Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet) ;
- maintien de la suspension de l'abonnement internet (mais limitée à un mois maximum pour une première suspension) au lieu d'une amende.

A propos de la mission de contrôle, la ministre de la Culture a émis le souhait que cette autorité administrative sanctionne 1000 internautes par jour⁷.

Mais le Sénat a aussi apporté les précisions suivantes dans le projet de loi :

- « confier à l'Hadopi une mission première d'encouragement au développement de l'offre commerciale légale, au-delà de la simple observation de cette offre ;
- prévoir que cette Haute Autorité peut attribuer, sur leur demande, un label aux services proposant une offre commerciale légale de contenus culturels en ligne, afin de renforcer la visibilité de cette offre et d'améliorer l'information de l'internaute »⁸...

Bibliomédias a été contacté par les services de communication du Ministère de la Culture.

Les sénateurs insistent également pour que les délais des offres VOD soient ramenés à 6 mois, comme les DVD, après la sortie des films en salle, au plus tard au 01/03/2009.

Si, après son passage devant les députés, cette loi conserve les mesures de contrôle et de sanction à la discrétion de l'Hadopi, elle sera vraisemblablement suivie d'effets d'annonces et de sanctions médiatisées. Les internautes les moins à l'aise avec l'informatique et qui ne téléchargent pas en masse, craignant les sanctions pénales, seront peut-être plus sensibles à des offres gratuites et légales, surtout si on en fait la publicité. Cela dit, ces internautes sont peut-être les plus nombreux mais pas forcément ceux qui téléchargent le plus. Il suffit de lire les réactions à l'adoption du projet de loi par le Sénat sur les

4 A ce sujet, lire l'article de l'Irma <http://www.irma.asso.fr/Le-projet-de-loi-Creation-et>

5 Ce rapport préconise notamment la riposte graduée (avertissements, suspension et résiliation de l'abonnement adsl), et le filtrage des internautes par leur F.A.I. et une autorité administrative.

6 « Nous savons que nous n'allons pas éradiquer le piratage à 100% mais si nous arrivons à faire baisser de 70% à 80% ces actes, ce sera déjà considérable. C'est l'objectif. » [édition électronique du Monde, consultée le 26/06/08]

7 Le Sénat adopte la loi Création et Internet en moins de 24 heures, Guillaume Champeau, publié le 30 octobre 2008, <http://www.numerama.com/magazine/11215-Le-Senat-adopte-la-loi-Creation-et-Internet-en-moins-de-24-heures.html> [consulté le 18/11/08].

8 Communiqué du 23 octobre 2008 « Projet de loi Création sur Internet : la commission des affaires culturelles garantit un équilibre des droits et obligations de chacun plus respectueux de l'Accord de l'Elysée », <http://www.senat.fr/presse/cp20081023b.html> [consulté le 18/11/08].





Le temps des cigales

forums pour se rendre compte que les experts en informatique parlent déjà de solution de contournement.

Les pages qui suivent présenteront les sociétés, leur offre de plateforme de téléchargement, les aspects techniques et tarifaires de ce service ainsi qu'une évaluation du catalogue proposé et un compte rendu des tests réalisés. Bibliomédias est le seul prestataire dont nous ayons eu (en plus des tests effectués) une démonstration.

Enfin, nous terminerons sur les retours d'expériences de différentes médiathèques. Elles sont peu nombreuses et, surtout, ne disposent pas d'un grand recul, les offres étant encore très récentes. Les divers points de test seront synthétisés en un tableau comparatif final.

1) Euclidia et l'offre Tempolia

Pour comprendre comment s'articule l'offre de la société Euclidia, il est intéressant de connaître son contexte économique.

Tout tourne autour d'une société fondatrice, 280 COM, qui s'occupe du pressage de CD. Ses employés jusqu'à ses dirigeants sont majoritairement des personnes investies dans la musique, et dans la scène locale montpelliéraine en particulier. Certains employés jouent dans des groupes distribués par www.lesindependants.com devenu www.indiz.fr, et donc présents dans l'offre Tempolia.

Depuis 2001, 280 COM⁹ a créé des sociétés complémentaires : gravure de CD, édition musicale, plateforme électronique de distribution musicale, magazine d'actualité musicale régionale, et enfin plateforme de prêt numérique à destination des médiathèques. Depuis 2005, ces sociétés sont indépendantes juridiquement et fiscalement les unes des autres, même si elles collaborent étroitement et que leur personnel se trouve dans le même siège social.

En 2008, un véritable tissu économique articulé autour de la musique indépendante (à prédominance locale) est constitué.

Le pressage de CD/DVD est l'activité la plus ancienne de 280 COM.

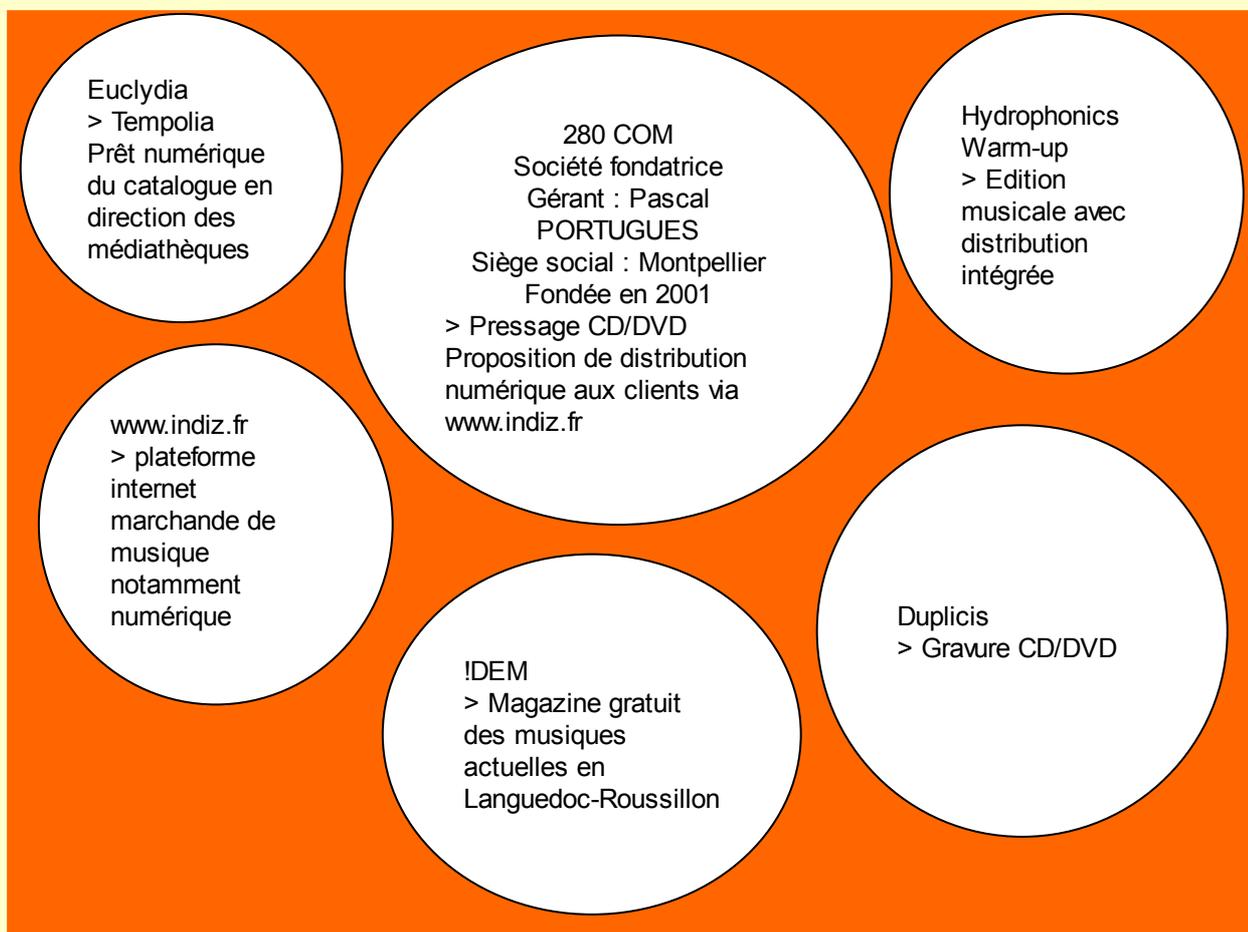
Les commandes de pressage chez 280 COM sont l'occasion de proposer aux artistes un contrat de distribution notamment numérique. Bien que son activité s'étende nationalement et hors frontières, la société touche principalement les régions sud-ouest et sud-est. Les artistes dont la maison de disques fait presser le CD chez elle peuvent avoir un contrat qui règle déjà la question de la distribution numérique, ce qui n'est pas forcément le cas d'artistes ou de labels indépendants, à plus forte raison s'ils sont locaux.

⁹ <http://www.280com.com/>





Le temps des cigales



a) Catalogue

Tempolia, basé sur le catalogue de distribution et vente numérique www.indiz.fr, propose 1 000 albums (soit environ 10 à 15 000 titres), dont 20% de productions issues du Languedoc-Roussillon. 20 nouveaux albums sont intégrés chaque mois en moyenne.

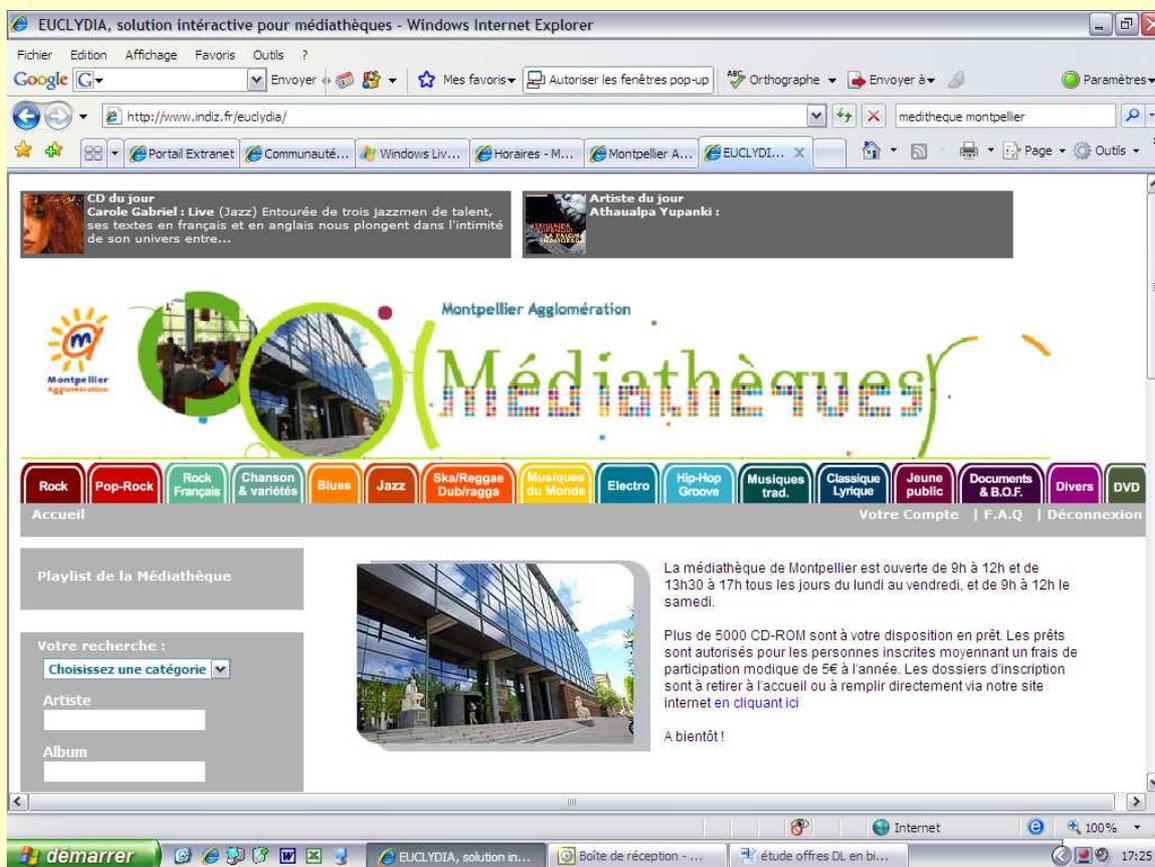
L'intérêt de Tempolia pour les médiathèques de la région est évident : elle propose un choix non négligeable de références locales téléchargeables dans des médiathèques où se trouvent probablement déjà les CD de ces groupes et/ou dans lesquelles ceux-ci ont déjà joué.

b) Test de la plateforme

Navigation, ergonomie et contenus

L'ergonomie est simple, colorée et la navigation intuitive.





On accède à la page d'accueil via un lien sur le portail de la médiathèque. Cette page d'accueil présente brièvement celle-ci (rappel des horaires, modalités du prêt numérique, etc.).

La navigation se fait par une succession d'onglets de catégories musicales. Une fois l'onglet cliqué, apparaît une présentation automatique et aléatoire d'un album à chaque chargement de page, suivie de suggestions d'albums toujours en lien avec le genre principal de l'onglet mais affinées par des sous-catégories musicales (post rock, heavy metal, etc.). Ces sous-catégories musicales sont des liens qui permettent une navigation à l'intérieur d'un genre.

Des liens existent également sur le titre de l'album et sur l'artiste.

Les textes de présentation sont bien étoffés et de qualité.

Recherche

On peut effectuer des recherches simples par catégorie musicale (menu déroulant), par nom complet d'artiste et par mot de titre d'album. On peut aussi faire défiler une liste de tous les artistes (menu déroulant) présents dans le catalogue.

Il n'y a pas de module « recherche avancée » mais la mise en avant automatique de dizaines de références à chaque chargement de page compense cette absence.

Streaming

L'écoute en streaming est d'excellente qualité, encore une fois la navigation est intuitive et aisée. De plus, ce n'est pas un player traditionnel mais une lecture en flash, ce qui évite d'attendre le chargement. Le streaming n'est pas intégral, il propose des extraits de 30 secondes par chanson. Les albums sont de nouveaux présentés, avec un lien « en savoir plus » à la fin du texte de présentation. Ce lien mène à une fiche d'identité remplie par l'artiste/groupe lui-même.

A la suite de l'album, la page présente les visuels et les titres des 20 dernières nouveautés.



Le temps des cigales

Prêts

Je n'ai pas pu tester ce module (tests effectués depuis un Macbook, qui utilise un système d'exploitation incompatible avec le prêt).

Le premier téléchargement nécessite l'installation d'un logiciel au préalable (voir ci-dessous). Les fichiers ont le format .wma¹⁰.

A la fin de l'échéance de prêt, on ne peut qu'écouter des extraits de 30 secondes. Tempolia ne permet pas de réemprunter le même album et ce à dessein, puisqu'il s'agit, de cette manière, d'encourager l'achat de l'album sur le site www.indiz.fr.

Compte usager

L'abonné, une fois son inscription validée, peut se créer un compte sur Tempolia.

A la première connexion à son compte, l'abonné est invité à télécharger un logiciel qui permet l'encodage et rend chronodégradables les albums qu'il téléchargera ensuite.

Après, il pourra enregistrer jusqu'à trois postes différents sur lesquels il pourra télécharger (poste maison, poste bureau, etc.). L'abonné peut aussi accéder à l'historique de ses téléchargements.

Administration

L'administrateur peut :

- faire une playlist (sélection des albums par liste déroulante) ;
- définir la durée du prêt ;
- consulter les statistiques : albums empruntés (et classés par nombre d'emprunts) dans une période donnée (liste déroulante) ;
- valider les inscriptions au service Tempolia ;
- suivre les abonnements arrivant à terme.

Technique

Il est vivement recommandé d'utiliser Firefox pour avoir accès à Tempolia. En effet, les tests effectués avec Internet Explorer sont peu concluants et génèrent des difficultés qu'un utilisateur moyen est incapable de résoudre.

c) Perspectives et évolutions

Des évolutions techniques sont à l'étude : intégration de la plateforme directement dans le portail de la bibliothèque (webservice), choix de différents formats de fichiers musicaux autres que le wma, utilisation des identifications lecteur (numéro de carte, mot de passe de la carte d'utilisateur de la médiathèque) du SIGB vers Tempolia.

La société souhaite par ailleurs repositionner son offre vers les structures petites et moyennes. Une offre à Tempolia à 1 500 € / an est en cours d'élaboration. Cette offre ciblerait les petites et moyennes médiathèques qui seraient sous la barre des 500 abonnés à Tempolia.

d) Tarifs

5 000 € HT la première année. Ce forfait comprend la mise en place de la plateforme (1 500 €) ainsi que les opérations de maintenance et de mise à jour. Les années suivantes, l'abonnement au service reviendra à 3 000 € HT (maintenance et mise à jour).

¹⁰ Windows Media Audio





e) Retours d'expérience

Contacté cet été, le réseau des bibliothèques de Montpellier était alors en cours de finalisation d'intégration de Tempolia. Montpellier aurait également pris un abonnement à Bibliomédias. A ce jour, aucun des deux services n'est encore opérationnel, mais le site de la médiathèque indique que si l'abonnement à Ithèque n'était pas reconduit, il y aurait un ou plusieurs abonnements à des offres de téléchargement de musique.

2) CD Consulting et l'offre Bibliomédias

Offre commerciale lancée il y a tout juste un an, Bibliomédias¹¹ propose en téléchargement tout type de contenus : livres audio, vidéo – offre à part avec TF1 vidéo -, musique, et perspective de podcasts, ebooks – dont le contenu serait ciblé sur l'e-learning.

CD Consulting est une société editrice d'un SIGB (anciennement Quickbook) et connaît le milieu des bibliothèques depuis 1992. De plus, Cyril Darmon, directeur général chargé de l'offre Bibliomédias avait travaillé pour Ithèque précédemment. L'entreprise allie donc une très bonne connaissance de l'informatique appliquée aux bibliothèques ainsi que des demandes et interrogations des professionnels concernant les offres de prêt numérique.

Dès son lancement fin 2007, Bibliomédias a multiplié les conférences autour du prêt numérique, de l'évolution de la loi DAVDSI, avec des intervenants de qualité. Cela dénote une stratégie marketing assez fine ; CD Consulting cherche à se positionner comme acteur dans la veille et la réflexion autour des évolutions techniques de la diffusion de la culture numérique en bibliothèques, en plus de son activité commerciale. La société a ainsi organisé des colloques, journées d'étude dans ce sens, ce qui constitue un excellent moyen de se faire connaître plus « sérieusement », en plus d'une offensive commerciale dynamique, pour ne pas dire plus (tombola annoncée au congrès ABF de Reims en 2008).

a) Catalogue

C'est LE point fort de Bibliomédias. Ce dernier paye un abonnement à différents catalogues, dont le distributeur numérique Believe, qui agrège des centaines de labels et d'artistes/groupes indépendants¹².

A la date du 3 juillet 2008, Cyril Darmon disait être en cours de signature avec Virgin, Universal, Abeille et Mondomix, afin d'intégrer les références dans l'offre de Bibliomédias à partir de janvier 2009.

Il n'y a pas que des contenus musicaux, Bibliomédias propose également des livres audio.

b) Test de la plateforme

Navigation, ergonomie et contenus

L'ergonomie est agréable et la navigation intuitive. Bibliomédias génère des liens vers ses références dans plusieurs encarts éditoriaux. On peut afficher les nouveautés des 30 derniers jours (plus d'une dizaine de pages). Excepté trois encarts (un pour chaque média : musique, livres lus, vidéo) sur la page d'accueil, il n'y a pas de texte de présentation des albums, ni de renseignements supplémentaires sur les artistes. Les contenus de la page d'accueil sont laissés aux bibliothécaires : choix de coups de cœur, mise en avant d'albums, etc. Les textes de présentation des albums/artistes proviennent du label ou du distributeur.

A la fin de la page d'accueil, une rubrique «Connaissez-vous ? » présente les visuels de quatre albums

¹¹ <http://www.bibliomedias.net/>

¹² Plus de détails sur le catalogue de distribution Believe sur : http://www.believe.fr/artistes_labels.php





Le temps des cigales

avec leur titre, auteur et genre musical. Une colonne à droite « Découvrez » offre des liens vers cinq références (titre, auteur, genre). On retrouve cet encart dans toutes les pages.

Recherche

Dès la page d'accueil, colonne de gauche, il y a un champ qui permet une recherche par mots clés. Ensuite plusieurs menus déroulants permettent de préciser le type de mot clé (auteur, titre, genre) et le support (livre audio, musique ou vidéo). Ce champ est présent sur toutes les pages, et permet de faire une recherche simple à tout moment.

La page d'accueil (encart central) propose 3 pictogrammes : musique, livre audio et vidéo. Une fois un des pictogrammes cliqué, un système de recherche par arborescence en colonnes s'affiche dans l'encart central. Trois colonnes sont affichées côte à côte et la recherche démarre par la sélection dans la première colonne d'un genre musical (barre de défilement). La deuxième colonne affiche alors les artistes classés dans ce genre. Une fois la sélection de l'artiste faite, la troisième et dernière colonne affiche le ou les albums disponibles. C'est en cliquant sur l'album que l'on arrive sur la page détaillée d'où l'on peut télécharger et/ou écouter en streaming (voir ci-dessous).

Streaming

L'écoute en streaming est d'excellente qualité. On peut choisir d'écouter l'album en entier (un pop-up avec un lecteur s'ouvre alors) ou titre par titre, directement sur la page de l'album.

Rechercher...
 Auteur
 Tous les supports

Accueil > Musique > Pop > T > Sans titre

Musique Livre Audio Vidéo

DETAILS DE L'OEUVRE

SANS TITRE
 Artiste principal : I
 Editeur : Herzfeld , (2004)
 Genre : Pop
 U.P.C : 3700368401262
 Label : Believe

Autres Artistes :
 Walter Thomas (Compositeur) , Walter Thomas (Auteur)
 Langue de publication : Inconnue
 Langue originale : Inconnue

01 Little hits	02:12
02 Dancing together	03:10
03 Show us	03:53
04 New comer	03:17
05 Anna	03:25
06 Dead body	02:55
07 Soft pocket	02:02
08 Pink and red	03:48

demarrer

Prêts

Il faut, à la première connexion, télécharger le logiciel Chronomedias. Ce logiciel permet les





Le temps des cigales

téléchargements et l'encodage (chronodégradabilité) des fichiers. A la fin de l'échéance de prêt, la lecture des fichiers est impossible. Pour cela, il faut les réemprunter ou les écouter depuis la plateforme. Les fichiers sont au format wma. Il n'y a pas de limites de téléchargements par abonné, mais les bibliothécaires ont la possibilité d'en poser sur le volume des téléchargements par utilisateur. Concernant l'offre Warner, la médiathèque achète un forfait de téléchargement par an.

Compte usager

L'accès au compte d'utilisateur se fait par une identification. Bibliomédias récupère les identifiants du SIGB. A sa première connexion, l'abonné est invité à télécharger un logiciel qui permet l'encodage et rend chronodégradables les albums qu'il téléchargera ensuite. A tout moment il peut consulter sur le menu de droite (voir image ci-dessus) son panier.

Administration

Pas d'accès administrateur, du moins pas au moment des tests. Néanmoins lors d'une démonstration, il a été signalé que les bibliothécaires pouvaient avoir accès à des statistiques, et le devis détaille la création d'accès administrateur pour les personnels autorisés.

c) Evolutions et perspectives

Intégration de la plateforme en webservice, c'est à dire directement depuis le site de la médiathèque. Concernant le développement de la plateforme en elle-même, l'ajout d'autres formats est en cours d'étude (aac¹³ pour les utilisateurs Apple, et le format libre ogg).

Les négociations sont en cours avec EMI, Warner et Mondomix, pour une intégration à Bibliomédias dans le courant du premier semestre 2009. L'intégration de contenus autres que musicaux est un objectif : méthodes de langues, e-learning, etc.

Il est possible de faire numériser par Bibliomédias des CD issus de la scène locale (avec accord des groupes au préalable). Ce serait la médiathèque qui resterait propriétaire de la musique numérisée. Celle-ci serait distribuée sur la plateforme de Bibliomédias tant que la médiathèque souscrit à l'abonnement. De plus, il est possible de restreindre le téléchargement d'albums issus de la scène locale aux abonnés de la médiathèque et non à l'ensemble des médiathèques abonnées à Bibliomédias.

d) Tarifs

La première année, il faut compter la mise en place du système qui est facturée 1 500 €, l'abonnement 5 000 € et la maintenance annuelle 1 500 €.

La deuxième année, selon le nombre d'inscrits, il existe deux formules. Si le nombre d'inscrits dépasse 5 000, c'est le tarif pack découverte (maintenance + service) qui va être appliqué. En dessous de 5 000 inscrits, le tarif est de 1 000 € par an pour la maintenance et une facturation du service de 1 € HT par an par inscrit sur une base de 1/3 du lectorat complet.

En sus, pour 2 000 € / an, accès illimité au catalogue d'EMI.

Pour avoir accès au catalogue d'Universal, c'est un forfait d'écoutes à 0,01 € l'unité qu'il faudra rajouter à l'abonnement de base. 100 000 écoutes / an reviendront à 1 000 €.

Enfin, Bibliomédias propose sous forme numérique un ensemble de documents de communication de son offre pour 650 €.





e) Retours d'expérience

Bibliomédias existe depuis novembre 2007. Les médiathèques de Viroflay, Orléans et Troyes ont ce service depuis quelques mois seulement. De plus, pour des raisons diverses, pour le moment, il n'y a que le streaming qui est proposé. Les médiathèques de Troyes et Viroflay comptaient communiquer sur ce service dès la rentrée, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent.

3) Un outsider et un pari : Musique Libre ! & Automazic

Démarche de l'association militante Musique Libre ¹⁴, Automazic est une déclinaison de la diffusion de musiques sous licences ouvertes¹⁵ à destination des lieux publics. Il est réalisé et commercialisé par la société Pragmazic¹⁶, créée par des membres de l'association.

Automazic est une borne libre-service. On ne peut pas vraiment parler de prêts puisque les titres proposés sont en licence Creative Commons. De plus, s'agissant de diffusion de musiques sous licence ouverte, les utilisateurs peuvent charger via la borne leurs œuvres qui seront à leur tour téléchargeables par d'autres.

Ses objectifs sont :

« **Enrichir** le catalogue musical existant des bibliothèques musicales avec une archive dense de musique originale ;

Procurer une visibilité plus importante aux artistes de dogmazic.net qui ont fait le choix de diffuser leurs œuvres sous licences ouvertes en leur proposant un moyen supplémentaire pour diffuser leurs œuvres ;

Partager un catalogue riche et varié avec un large auditoire au sein de hauts lieux culturels que sont les médiathèques ;

Informer le public sur les enjeux de la musique en **licence ouverte** grâce à une documentation claire, et le sensibiliser sur les potentiels de partage et de création offerts par ces licences. »

Etant donné qu'il s'agit d'une borne, les tests n'ont pas pu se faire. Toutes les informations proviennent du site Automazic¹⁷.

14 <http://www.dogmazic.net>

15 Wikipédia en donne la définition suivante [page consultée le 30/11/2008] : « Une **licence ouverte** est une licence de diffusion et d'exploitation d'œuvres de l'esprit. Utilisant au départ les termes de licence libre, issus du logiciel libre, certaines d'entre elles ne se sont pas révélées conformes aux libertés fondamentales telles que définies par le logiciel libre. La grande variété des autorisations et des restrictions définies par ces différentes licences a poussé à adopter les termes de licences ouvertes, en admettant au passage que ces licences ont une ouverture variable des droits qu'elles octroient à l'utilisateur, lesquels sont clairement définis par les termes de la licence.

Dans une logique d'exploitation de spectacle vivant, le mot "libre" est sujet à différents sens et appropriations. On ne peut parler de licences de libre diffusion dans un cadre classique de diffusion de musique dans des lieux publics, mais de licence de diffusion dont les droits seraient ouverts par les parties. De plus le sens du mot "free" en anglais suscite une confusion entre les termes "libre" et "gratuit" qui ne correspond pas aux véritables buts de ces outils. C'est le rapport dit "Cerdas" qui a le premier mentionné le terme "licences ouvertes" pour parler de licences de type Creative Commons en soulignant les incohérences du terme "libre".

Une **licence ouverte** est une licence s'appliquant à une œuvre (de nature quelconque) pour en faire un contenu libre offrant à l'utilisateur certains droits quant à l'utilisation, à la modification, à la redistribution et à la réutilisation de l'œuvre dans des œuvres dérivées.

Une licence ouverte applique quatre types de liberté pour l'utilisateur d'une œuvre :

- La possibilité d'utiliser l'œuvre, pour tous les usages;
- La possibilité d'étudier l'œuvre;
- La possibilité de redistribuer des copies de l'œuvre;
- La possibilité de modifier l'œuvre de l'esprit et de publier ces modifications. »

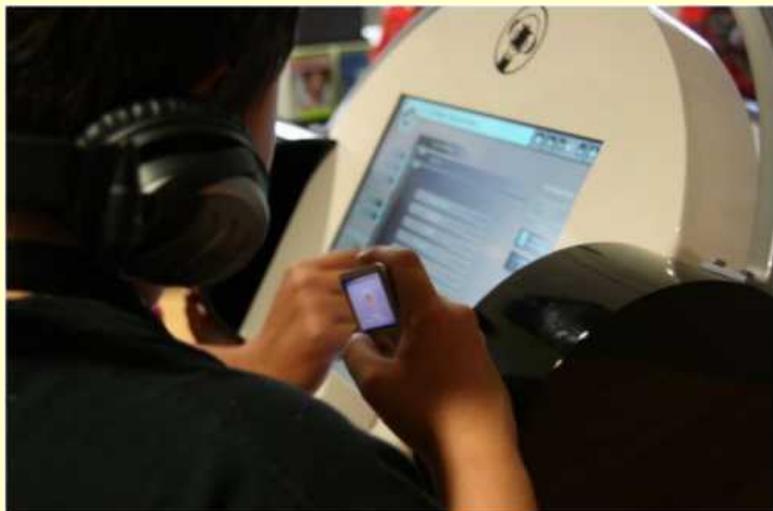
16 <http://pragmazic.net>

17 <http://www.automazic.net>





Le temps des cigales



a) Catalogue

La borne distribuée par Musique Libre ! s'appuie sur les artistes référencés (par eux-mêmes ou signalés par d'autres) sur son site Dogmazic.net. En résumé, à la date du 21 juillet 2008 : « 1952 heures de musique disponibles, soit 24893 morceaux par 2513 groupes et 196 labels sous 29 licences écoutés ou téléchargés 48546965 fois en 1275 jours, cela en toute quiétude et en toute légalité. »

On y trouve des artistes à dimension locale, nationale, et internationale (le dernier album de Trent Reznor / NIN, par exemple, sous Creative Commons, est référencé sur Dogmazic).

La mise à jour des références de la borne est journalière et automatique via une connexion Internet sans fil (Wifi) ou câblée. La borne dispose d'un disque dur dans lequel sont stockés les milliers d'heures de musique. La connexion sert uniquement à la mise à jour du catalogue, ainsi la borne continue à fonctionner sans réseau.

b) Test de la plateforme

Comme signalé plus haut, les tests n'ont pas pu être effectués. Sont reproduites ici les informations du prestataire et les observations faites sur photos et autres documents.

Navigation, ergonomie et contenus

La navigation se fait par écran tactile. L'interface est conçue pour une navigation aisée et intuitive pour les moins à l'aise avec l'outil informatique. L'interface de la borne est personnalisable selon des critères de forme et de couleur.

Concernant l'ergonomie de la borne elle-même, sa hauteur d'1,30 m permet une position debout ou assise. La disposition du socle de la borne (trépied, roulettes) permet l'accueil des fauteuils roulants des personnes à mobilité réduite.

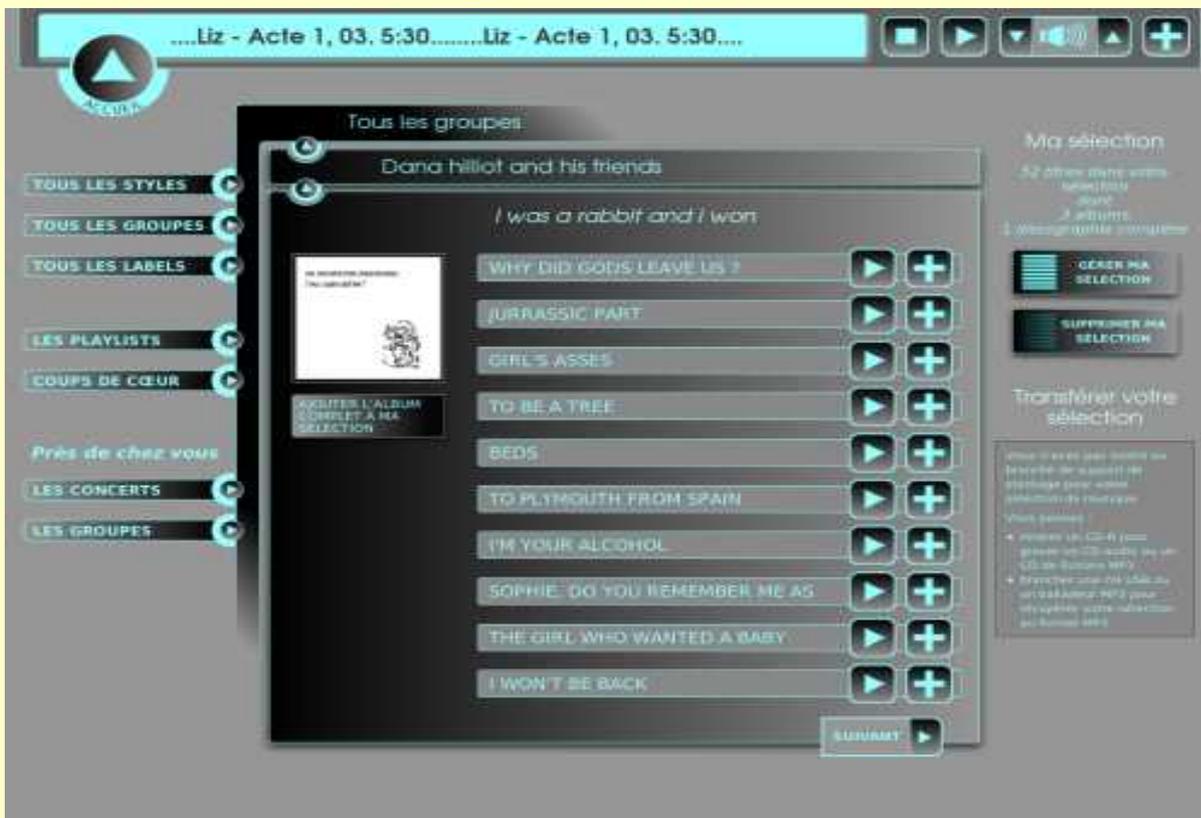




Le temps des cigales



Recherche



Il s'agit d'une navigation hiérarchisée qui débute sur différents index : styles, groupes, labels. L'index sélectionné donne sur une liste alphabétique. Une fois la référence sélectionnée, la fiche album affiche les différents titres.

Streaming

Avant de télécharger, l'utilisateur peut écouter les titres grâce aux deux casques intégrés à la borne. Il y a des prises casques sur lesquelles les utilisateurs peuvent brancher le leur.

Prêts

Il n'y a pas de système de prêts puisque les œuvres sont en licence ouverte Creative Commons. Le téléchargement s'effectue via des ports USB (disque dur externe avec prise USB, clés USB, baladeurs mp3...). Les fichiers sont en format mp3 afin d'être compatibles avec le plus grand nombre d'appareils de lecture.





ACIM

Bulletin de liaison électronique

N° 03 - novembre 2008

Le temps des cigales

Compte usager

Comme il n'y a pas de gestion de prêts, il n'y a pas d'utilité à créer des comptes usager.

Administration

Pas d'administration pour les bibliothécaires à notre connaissance.

Technique

Le système d'exploitation utilisé pour faire fonctionner la borne est Gnu/Linux Ubuntu 7.10 Gutsy Gibbon optimisée. Le navigateur internet Firefox modifié sert d'interface.

c) Evolutions et perspectives

Les codes sources étant libres, l'abonnement comprend une évolution et une maintenance permanente de la borne.

d) Tarifs

L'acquisition de la borne inclut l'installation ainsi qu'une hotline et une maintenance. L'année suivante, l'abonnement est moins cher puisqu'il ne comprend que le service (maintenance, mises à jour et évolutions). Selon les options choisies (extension de garantie), le prix peut aller de 6 960 à 9 043 € HT la première année et les années suivantes de 310 à 1 351 € HT par an.

On peut aussi louer la borne. Selon la durée d'engagement, le coût mensuel va de 264 à 550 € HT.

e) Retours d'expérience

Lors du congrès de l'ACIM 2008, la responsable du secteur Musique de la médiathèque de Gradignan (Gironde) a fait état de l'expérience réussie et du succès rencontré, bien plus grand que celui escompté¹⁸.

Il est intéressant de noter que non seulement la médiathèque mais également l'ensemble de l'administration municipale utilisent et font la promotion de logiciels libres, et que cette démarche a fait l'objet d'une communication dont le service Automazic n'était qu'un aspect du monde des licences ouvertes parmi d'autres exposés.

Voici un rapide compte-rendu de la Médiathèque de Gradignan, posté le 8 novembre 2007 sur le blog Bibliobsession 2.0, en commentaire à l'article présentant la borne à la médiathèque de Gradignan¹⁹ :

« Après quelques jours de présence de la borne dans nos locaux, nous souhaitons faire part à tous d'un premier retour d'expérience.

La borne fonctionne parfaitement : le son est de très bonne qualité, la recherche est ergonomique et le téléchargement des documents est simple.

La borne possède un beau design. Visuellement elle est très attrayante ce qui lui permet d'attirer l'attention des usagers. Elle a été très favorablement accueillie par le public et a fait l'objet d'une couverture médiatique locale intéressante qui doit faciliter son appropriation.

Pour ce qui concerne le pourquoi de la présence de cette borne dans notre Médiathèque de GRADIGNAN (33), il nous semble important de préciser nos motivations.

18 On peut écouter son intervention en podcast : http://acimpr.podemus.net/Audio/s_peignon.mp3

19 <http://www.bibliobsession.net/2007/10/23/automazic-la-premiere-borne-d-ecoute-de-musique-libre-en-bibliotheque/>





Le temps des cigales

Ce projet s'inscrit dans un contexte local porteur puisque la Municipalité a fait depuis longtemps du développement du Libre une priorité. Ainsi, la commune a-t-elle été la première à accueillir une école élémentaire « libre ».

Les services municipaux ont complètement basculé dans les logiciels libres (open office notamment) et l'Espace Multimédia de la Médiathèque propose des initiations et des ateliers d'information autour du Libre.

Par ailleurs, en tant que bibliothécaires, ce projet recoupe un certain nombre de nos missions, à savoir :

- faire découvrir au plus grand nombre des artistes ou des créateurs culturels qui ont du mal à accéder aux chaînes de TV ou radio généralistes. Ce travail, nous le menons depuis très longtemps pour l'Imprimé, lorsque nous achetons des "livres longs" édités par de petites maisons d'édition. Il nous semble indispensable de généraliser cette ambition à tous les moyens d'expression actuels.
- accompagner le public dans ce nouvel usage culturel que représente le téléchargement en jouant pleinement notre rôle de médiateur culturel : personne ressource sur le monde du libre et par extension sur le respect des droits d'auteurs, "découvreur" d'artistes par l'organisation de playlist ou d'animations...

Enfin, la visibilité que nous leur offrons dans nos structures où nous sommes, nous l'avons tous constaté, de véritables prescripteurs culturels doit permettre à ces artistes d'y trouver une compensation financière (vente de places de concerts ou de supports physiques). Nous pouvons d'autant plus parler de ce sujet que nous avons fait l'effort volontaire d'acheter, pour le prêt, un certain nombre de CD sur le site Pragmazic et que nous avons accueilli et que nous accueillerons des artistes Libres pour des concerts, tables rondes et sessions de formation. En espérant que notre expérience puisse vous convaincre, l'Equipe de la Médiathèque de GRADIGNAN reste à votre disposition pour tous futurs retours d'expérience.

Médiathèque de GRADIGNAN
Accueil Général : 05.57.12.18.90
email lamediatheque@ville-gradignan.fr
Association de la section multimédia et de la section musique. »

Le 17 septembre 2008, un deuxième bilan a été diffusé via les listes professionnelles discothecaires_fr²⁰ et Biblio-fr. En voici le texte :

« Bilan de la Borne Automazic

Le premier prototype de la borne Automazic a été présenté et installé à la médiathèque de Gradignan le samedi 3 novembre 2007. Après plus de 10 mois d'utilisation et pour répondre à de nombreux appels téléphoniques de collègues, nous vous transmettons donc un petit bilan rapide de son utilisation à la médiathèque de Gradignan.

Petit rappel : La ville de Gradignan fait partie de la Communauté Urbaine de Bordeaux, elle compte 23000 habitants et la médiathèque a ouvert en décembre 2006. Surface de 2500 m² au public et une équipe de 21 personnes. En ce qui concerne le fonds CD il s'élève à 7500 CD auquel s'ajoutent livres, partitions et DVD musicaux)

(www.lamediathequedegradignan.fr/)

Notre établissement a choisi de proposer en complément de son fonds CD un fonds de musique libre disponible gratuitement à l'écoute et au téléchargement. Nous disposons donc de la borne «Automazic » afin de présenter au public un catalogue d'artistes nouveaux et jusqu'à présent absents des discothèques de prêt. (www.automazic.net/)

Ce choix de la musique libre s'est fait dans la continuité des pratiques de la ville de Gradignan qui préconise déjà l'utilisation des logiciels libres pour notre administration et nos écoles.

²⁰ http://listes.ircam.fr/www/arc/discothecaires_fr/2008-09/msg00055.html





ACIM

Bulletin de liaison électronique

N° 03 - novembre 2008

Le temps des cigales

L'acquisition de la borne et l'utilisation de celle-ci s'accompagnent depuis presque un an de nombreuses formations aux usagers autour des droits d'auteurs, du libre, du téléchargement. Nous avons également mis en avant des artistes via des playlists, des discographies et différentes animations. Nous veillons également pour la plus grande visibilité des artistes et leur rémunération à acquérir les albums sur supports physiques lorsque ceci est possible.

Parallèlement à nos actions envers le public de la médiathèque nous avons également mené de nombreuses actions auprès des professionnels : journée professionnelle, participations à des blogs, conférences, formation...

Après plus de 10 mois d'utilisation voici nos premiers constats :

Les aspect positifs :

Mise en évidence par son emplacement et sa signalisation, la borne attire le public. Son aspect esthétique et facile d'accès incite nos usagers à l'essayer. Cette facilité d'utilisation, très intuitive et simplifiée sera plus aisée encore avec la nouvelle interface qui devrait être installée dans les jours qui viennent.

Le public curieux utilise régulièrement la borne tout au long de la journée : près de 18000 morceaux ont été écoutés ou téléchargés en 10 mois. Et l'utilisation de cette borne concerne tous les publics même si les plus jeunes y vont beaucoup plus facilement. Il faut noter également que l'utilisation de supports amovibles (clé USB, I-Pod....) ne pose aucun souci. Nous avons même été surpris de voir à quel point l'usage de ces supports s'est totalement banalisé. La borne Automazic proposait deux alternatives pour repartir avec une sélection de musique :

- le téléchargement sur supports amovibles
- la gravure d'un CD.

La fonction « gravure » n'a quasiment jamais été utilisée ce qui concrètement nous a mis devant l'évidence du changement rapide des pratiques culturelles des auditeurs.

Le succès de la borne a dépassé nos prévisions, elle a été très vite adoptée par nos usagers. Ce succès est du à l'esthétique de celle-ci et à son utilisation intuitive. Un poste internet avec un lien vers le site Dogmazic n'aurait pas obtenu la même adhésion. La quasi non-utilisation dans nos locaux de sites musicaux présélectionnés et mis en avant sur un poste informatique en est d'ailleurs la preuve concrète.

Autre point positif : l'intérêt de nos partenaires associatifs ou institutionnels. Il y a en effet un intérêt prononcé et une demande de nos partenaires pour le dépôt de musique en local sur la borne Automazic. Nous avons déjà déposé des enregistrements comme ceux d'une chorale d'enfants avec laquelle nous avons travaillé mais nous souhaitons cette année renforcer nos partenariats locaux. Il y a en effet une forte demande pour la constitution de fonds local, d'enregistrements propres à la ville et à la région.

Aspects à la fois positif et négatif :

Les droits d'auteurs sont peu connus par nos usagers. Nous discutons beaucoup avec les usagers et nos partenaires à ce sujet, nous proposons des formations, etc., mais nous nous rendons compte que la grande majorité de nos utilisateurs méconnaissent totalement les droits d'auteurs, mélangent téléchargement légal et illégal et que bon nombre d'idées fausses circulent sur ces sujets.

La musique libre et son utilisation ne sont comprises que par peu de nos usagers et par peu de professionnels qu'ils soient musiciens ou bibliothécaires. En travaillant autour du libre la médiathèque de Gradignan poursuit le travail entrepris par notre ville mais il s'agit concrètement là d'un travail de longue





Le temps des cigales

halaine avant que l'utilisation des licences libres relève d'un usage acquis. Lors d'une enquête effectuée dans nos locaux il est apparu que même ceux qui utilisent la borne ne connaissent absolument pas la spécificité du libre malgré la présence de prospectus autour de la borne, d'un texte d'explication sur la borne elle-même... Il nous faut donc renforcer nos actions d'informations.

La borne Automazic et la musique libre ont besoin de se faire connaître davantage auprès des abonnés et de nos partenaires extérieurs. Ce n'est pas du tout une utilisation banalisée. Cette méconnaissance des licences libres est malgré tout un aspect positif car la borne est pour nous un énorme support de discussion et de formation autour des droits d'auteur.

Aspect négatif :

Le catalogue musical présenté par la borne n'est pas assez classifié et les oeuvres ne sont pas assez hiérarchisées. Devant l'ampleur du catalogue (2055 heures de musique soit 26152 morceaux par 2604 groupes) les auditeurs tombent sur quelques morceaux qui ne leur conviennent pas et en concluent trop rapidement à l'inadéquation de la borne et à la qualité médiocre de certains artistes présents sur celle-ci. Nous avons également noté que certains étaient déçus par la borne quand il n'y trouvaient pas d'artistes connus car souvent nos usagers ont le réflexe courant de n'aller écouter que ce qu'ils connaissent déjà. Nous allons donc renforcer notre travail autour du fonds. Nous souhaitons désormais être plus présents quant à notre rôle de médiation et de conseil car nous nous sommes rendus compte que les lecteurs avaient besoin de repères et de conseils pour faire le tri dans l'offre que nous leur proposons. **L'offre numérique n'est pas une fin en soi. Elle demande plus de travail sur le fonds qu'un fonds CD constitué de supports physiques.** Nous avons fait ce travail de façon épisodique mais nous nous sommes rendus compte qu'il s'agit là d'une vraie demande de nos usagers et d'un réel manque : il n'y a pas ou peu de chroniques dans nos médias de CD sous licences libres. Nous souhaitons donc accentuer et renforcer notre rôle de conseil et de médiation entre nos usagers et les artistes sous licence libre.

En conclusion la borne est pour la médiathèque de Gradignan un atout majeur. Elle suscite beaucoup d'intérêt que ce soit auprès des usagers ou des professionnels. Nous avons encore jusqu'aujourd'hui un prototype et c'est la première expérience de ce type en bibliothèque. Après ces premiers mois nous sommes fiers de ce succès mais nous souhaitons à partir d'aujourd'hui accentuer notre travail sur le contenu de la borne et sa mise en valeur. Parmi nos projets : l'intégration de la PCDM4, l'augmentation de l'offre musicale avec des fonds tombés dans le domaine public, la mise en place d'une modération plus importante afin de mieux différencier les labels, les amateurs, les professionnels, augmenter nos playlists, mettre en avant certains albums par une critique, un logo particulier le signalant... Le public a besoin d'être mieux informé plutôt que plus informé.

Pour toutes questions complémentaires nous nous tenons bien évidemment à votre disposition.

Maxime ROUDIL, directeur de la médiathèque

Sylvette PEIGNON, responsable du secteur Son

Arnaud BERTRANDE, responsable du service multimédia.»





Le temps des cigales

4) Tableau comparatif

	TARIFS € HT (installation, maintenance, service)	ERGONOMIE NAVIGATION CONTENUS EDITORIAUX	CATALOGUE	STREAMING	PRETS
TEMPOLIA	5000 € la première année. 3000 € l'année suivante.	Interface colorée.et plaisante. Navigation hyper simple. Excellents contenus éditoriaux.	10/15 000 titres du distributeur www.indiz.fr. Ajout d'une vingtaine d'albums par mois.	Oui mais seulement des extraits de 30 sec.	Prêts uniques et quantités limitées sur une durée à définir. A l'échéance : extraits de 30 s des titres téléchargés
BIBLIOMEDIAS	7500 € la première année. 6000 € l'année suivante. Offre Universal et EMI en sus pour respectivement 0,01 € l'écoute et 2000 €.	Présentation simple. Contenus éditoriaux bons (info provenant des labels). Navigation simple.	Believe propose le catalogue de plus de 1000 labels. EMI, Universal. Livres audio. Ebooks (e-learning).	Oui.	Prêts multiples et illimités sur une durée de prêt à définir. A l'échéance : lecture des fichiers impossible.
AUTOMAZIC	1 ^{re} année : Option 1 : 9043 € Option 2 : 6960 €. Années suivantes : Option 1 : 310 € (pdt 2 ans, ensuite idem qu'option 2) Option 2 : 1351 €. Possibilités de location.	Ergonomie et présentation simple. Navigation hiérarchisée. Graphisme (couleurs...) modifiable.	24893 titres (ajouts journaliers) via le site dogmazic.net.	Oui.	Sans objet. Téléchargement et chargement de fichiers musicaux sur la borne.





5) Conclusion

Au-delà des critères objectifs (coût, catalogue : nombre de références et qualité de celles-ci, qualité des services) et de l'importance qu'on peut leur attribuer, il se dégage indéniablement des identités fortes et des objectifs très différents derrière chacune des offres présentées ici.

Tempolia, c'est le choix et la mise en avant des artistes indépendants, français pour la majeure partie, dont une grosse partie provenant du sud-est et de la région de Montpellier.

Automazic, c'est la musique sous Creative Commons, la culture du libre en informatique et en matière de TIC. Avec la promotion de la musique libre, se profilent bien d'autres aspects, autres que techniques, derrière ce mode de transmission d'œuvres de l'esprit.

Quant à Bibliomédias, c'est un catalogue extrêmement riche et varié, grâce à la position dominante de Believe dans la distribution marchande numérique des artistes indépendants en France d'une part, et d'autre part, avec EMI et Universal, c'est l'accès à une offre majoritairement connue et médiatisée.

Les critères comparés restent très disparates. En effet, s'il faut pondérer les réponses, Bibliomédias est le grand gagnant sur bien des critères. Cependant, il peut y avoir des projets de services et des politiques documentaires et des budgets qui qualifient certaines offres alors qu'elles sont inférieures sur des critères quantitatifs.

Quelle que sera l'offre retenue, aucune ne pourra se dispenser d'une communication externe et interne efficace ainsi que de la médiation au quotidien.

Le téléchargement de musique en bibliothèque est un service indéniablement attirant. Mais il faut avoir répondu à différentes questions, défini les enjeux, avant de choisir une solution de téléchargement : image de modernité, pertinence du service quant à l'équipement informatique et l'accès au haut débit des habitants de la collectivité, interrogation de son environnement professionnel, projet de service, évaluation du public visé de la collectivité, etc.

Au vu du coût de ce service numérique, c'est la définition d'une politique documentaire concernant les services numériques dont le prêt de musique numérique qu'il faut détailler.

Pour quoi, pour qui, quels objectifs, quels moyens financiers, humains, quelles actions, quels accompagnements ?

(si des erreurs s'étaient glissées dans cette étude, veuillez les signaler à l'auteur par mél. : priscilla_winling@hotmail.fr)





Le temps des cigales

C) *Etre dans ou devant l'écran ?* / Arsène Ott

Pendant un certain temps, nous étions à l'affût de nouveaux modèles de développement de la musique en bibliothèque. Aujourd'hui ces options existent, à nous d'en évaluer la pertinence et de les mettre en oeuvre afin de prendre part à la sphère numérique.

La culture numérique en bibliothèque ne nous éloigne pas des services proposés habituellement au contact direct de nos publics (orientation, demandes de renseignements, suggestions, prêts, écoutes sur place, auto-formation, échanges au quotidien, accueils de groupes, actions culturelles...). Bien au contraire, tout se passe comme si le numérique nous offrait une autre scène pour exister : être accessible en continu, avoir une offre et dialoguer à distance, archiver le travail documentaire des bibliothécaires ou les temps forts de la bibliothèque, partager les rencontres publiques avec ceux qui n'ont pas pu être là «ici et maintenant ».

C'est pourquoi, d'un côté, toutes ces perspectives renforcent notre conscience professionnelle et nous confortent dans nos missions documentaires ; d'un autre côté, ce nouveau modèle hybride ne peut pas se faire sans interroger l'organisation même de notre travail :

- intégrer, dans la répartition des tâches professionnelles, de nouvelles missions à côté du catalogage, de l'indexation, de l'information du public, du prêt, du rangement, etc. Il nous faut inscrire des tâches comme celles qui consistent à alimenter un portail en discographies, en sélections, en fiches d'actualité, en avis, en contenus multimédias ;
- contribuer ou participer à un travail documentaire au sein de communautés virtuelles dans le domaine de la musique ;
- rechercher un équilibre (ou déterminer les priorités) entre l'accueil physique et l'accueil à distance des publics ;



Illustration 4 : Méduses (image utilisée comme fond d'écran) - Arsène Ott

- répartir les tâches professionnelles dans les équipes ou entre les différents services (suivis des parcours documentaires d'un portail par les bibliothécaires, mais aussi répartition des tâches entre informaticiens et professionnels de la documentation en matière de gestion de portail, comme c'était déjà le cas pour la gestion de base de données) ;
- s'interroger sur d'autres formes de travail : au final, on parle beaucoup du travail le dimanche, mais





Le temps des cigales

est-ce que ces nouveaux services ne nous conduisent pas tout doucement à envisager le travail à domicile (pour le suivi et l'animation d'un portail, d'une webradio par ex.) ?

– etc.

Voici quelques-uns des enjeux professionnels qui seront incontournables. Sans oublier que dorénavant les bibliothécaires ne seront plus dans une position d'accès privilégié à l'information musicale (au même titre que pouvaient l'être précédemment les disquaires ou les diffuseurs, lorsqu'ils découvraient ou réceptionnaient une oeuvre, un document avant tout le monde), et que le traitement, la création même de cette information sont de plus en plus partagés au sein de la communauté du savoir élargie au web social.

Une véritable démocratisation de la culture et de la création semble s'être opérée via Internet, pourtant l'un des enjeux principaux restera pour nous et nos usagers la construction d'un savoir, d'un goût, d'un attachement :

- par la rencontre avec les auteurs, les compositeurs et l'appropriation de leurs oeuvres ;
- par le lien que nous pouvons susciter avec le public à travers ce lieu qu'est la bibliothèque avec ses collections physiques ;
- par la mise en scène d'un accès à distance à l'information ; enfin par toutes les formes de médiation que ces différentes approches (physiques, virtuelles) permettront.

Si Internet était comme une île déserte où l'on peut emmener tout le contenu et tout le savoir du monde, quel goût aurions-nous encore aux choses, à la littérature, à la musique, s'il n'y avait pas ou plus la moindre possibilité d'un échange direct avec autrui ? D'où, encore une fois, l'importance de lieux physiques, de scènes de partage du savoir et de la culture.

Ceci afin d'assurer à la fois la facilité et la continuité d'accès à l'information sous ses aspects les plus volatiles ou les plus pérennes.

Une véritable frénésie de l'accumulation des oeuvres musicales s'affirme à partir d'outils tentaculaires de capture de fichiers musicaux, frénésie qui ne laisse plus guère place à l'écoute, à l'inscription d'une émotion, d'une trajectoire personnelle dans l'oeuvre. C'est ce que de mon côté j'appellerai le syndrome d'Alice : tomber de l'autre côté de l'écran, ne plus être en mesure d'avoir prise sur le contenu musical, mais être absorbé par un phénomène d'accumulation, mieux encore par le flux de l'information.

On peut en effet « jouer à se faire peur » comme le suggérait récemment Gilles Rettel²¹ devant les possibilités titanesques des agrégateurs de contenu, mais l'objectif serait surtout de signaler que notre capacité à nous construire, à développer un attachement musical ne peut se faire que dans la durée et dans l'expérience précise, marquée et répétée de l'appropriation d'une oeuvre.

Si Alice a pu passer en son temps de l'autre côté du miroir... L'aura est-elle désormais prisonnière de la machine, du flux ? Au moment même où l'on peut faire le plein de tout le contenu musical, ce qui nous fascine c'est le contenant. On pourrait dire que l'aura de l'oeuvre authentique s'est déplacée vers l'objet magique (Ipod, téléphone mobile).

21 Cf. son intervention lors de la journée d'étude de Mediadix du 12/12/2008 : <http://blog.formations-musique.com/interventions/parisdecembre-2008-ecrans/paris-decembre-2008.html>





Le temps des cigales

L'illusion de l'authenticité, de l'unicité, de la proximité, de l'implication personnelle, de la confrontation à l'autre... se retrouve désormais au niveau du gadget, de l'écran intermédiaire, de la panoplie de la connaissance ou de la parodie de la culture.

Les médiathèques ont ici un rôle majeur à jouer, tant il est vrai que si les accès au contenu se démultiplient, le temps de l'échange, de l'expérience directe, lui se raréfie.

Qu'est-ce qui compte le plus pour nous : être dans ou devant un écran ? Dans ou devant l'objet magique ? J'ai évoqué ci-dessus l'image d'Alice qui passe de l'autre côté de l'écran, captée par le flux de l'information, mais incapable d'en retenir aucune. Ce glissement vers..., cet emportement par les flux du monde virtuel, rappelle aussi que l'écran et l'Internet fonctionnent comme des miroirs, et qu'ils réfléchissent nos actions, nos prises de position, nos recherches, nos questions et nos réponses, voire nos pensées lorsqu'on qui s'y laisse prendre (les blogs en sont un des exemples). Cela reprend la distinction classique entre le fait d'être chez-soi (la vie/liberté privée) et d'être soi-même (la vie/liberté publique). Le blog étant justement cet entre-deux du "journal extime" dont parlait Laurence Allard.

Les bibliothèques pourraient quant à elles faire valoir le besoin d'une distance à soi-même, en même temps qu'une présence aux autres, distance que l'on peut trouver dans la proximité d'un espace, dans le rapport direct d'un échange public, plus rarement dans l'intimité de l'écran, le basculement dans l'Internet.

Joyeux Noël



Illustration 5 : Père Noël saxophoniste - Arsène Ott

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre ou que vous rencontrez un problème de réception, merci de nous en avvertir par mél. : lemaire.acim@gmail.com

